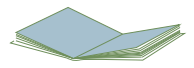


Un ossuaire végétalisé à Lasne (Lasne)

La Commune de Lasne propose dans l'un de ses cimetières un élégant ossuaire qui concilie les exigences techniques, la sécurité et le respect des défunts, en toute discrétion. C'est en effet un vaste bac de plantations qui cache l'entrée technique de l'ossuaire, aménagé sous un arbre.



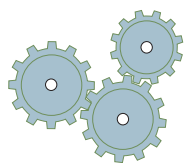
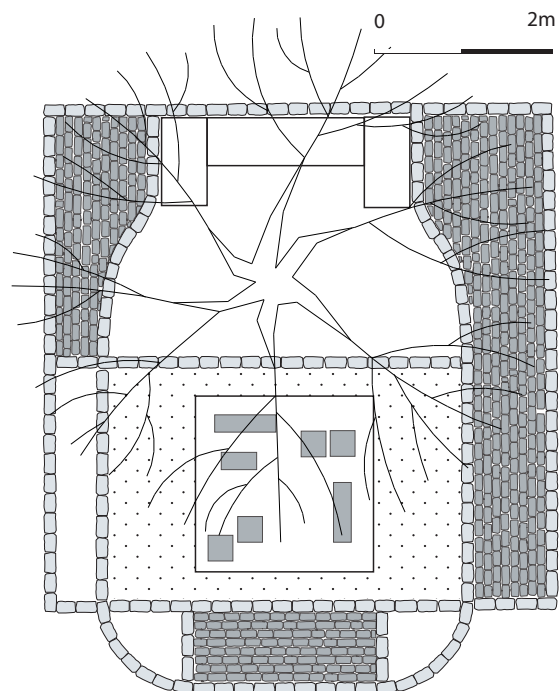
La définition officielle d'un ossuaire consiste en un "monument mémoriel fermé", destiné à recevoir les restes mortels, soit au terme d'une durée de concession (après exhumation), soit en cas de découverte fortuite (lors d'un terrassement par exemple). Si chaque cimetière doit en comporter au moins un, la forme que doit prendre cette structure communale est laissée à l'appréciation du gestionnaire. Certaines communes optent pour le réemploi d'un caveau rentré en gestion communale après affichage, d'autres maçonnent une cuve ou mettent en place une citerne préfabriquée. Hors sol, le monument témoigne ici d'une originalité et d'une qualité inspirantes.



Art. L 1232 - 1 (CDL)
Art. L1232 - 2 §3 (CDL)
Art. L 1232 - 21 (CDL)

Au coeur du petit cimetière rural de Lasne, en Brabant wallon, la Commune a opté pour la construction d'une petite cuve maçonnée, au moment d'une campagne d'exhumations menée dans le cimetière. Pour masquer l'ouverture de l'ossuaire aux yeux des visiteurs, et pour garantir une sécurité maximale au monument (afin d'éviter les visites inopportunes), bien des communes se contentent d'un solide cadenas. Ici, en plus de ce dispositif, c'est un bac en acier rempli de terre qui empêche toute intrusion.

D'une hauteur approximative de 30 à 35 centimètres, et d'une surface approximative de 2 x 2 mètres, il contient 1,3 mètre cube de terre, plantée d'une végétation basse et pérenne, ou offrant une silhouette en hiver : pervenches, fougères naines et graminées, pour l'essentiel.



Considérant son poids (environ 2 tonnes), seul un engin muni d'un grappin peut déplacer le cadenas végétalisé que forme le bac de plantation ; des prises ont été soudées à cet effet aux quatre coins du dispositif.

L'ensemble est intégré dans un écrin soigné, alliant parterres et bordures en pavés, sous le couvert d'un chêne préalablement existant.

Enfin, sur des blocs de pierre bleue, la Commune a fait graver le nom des défunts dont les restes ont été exhumés (lorsqu'il est connu des archives communales).



Les + La solution technique retenue pour empêcher les intrusions est extrêmement simple et efficace. De plus, elle s'intègre avec élégance et discrétion dans un cimetière qui n'en manque pas. Sur les plans pratique et esthétique, c'est un sans-faute.

Les - La mise en oeuvre de la cuve a conduit la Commune à terrasser au pied de l'arbre, dont les racines ont été sévèrement amputées. Lors de la sécheresse estivale, celui-ci souffre fortement du manque d'eau, d'autant que le substrat est ici sableux. Par ailleurs, le coût de la stèle mémorielle, non obligatoire, est important et ne pourrait pas forcément être supporté dans chaque commune.

Enfin, le poids du bac de plantations complique quelque peu la manutention, lors d'exhumations de petites quantités de sépultures, ou de découvertes fortuites. Une alternative pourrait consister à opter pour un bac plus petit (et plus léger), ou à un assemblage de bacs dont un seul obture réellement la trappe d'accès.

Auteurs de projet : Service travaux (Commune de Lasne, 2015), D. Rousseau (Tailleur de pierre)

Matériaux utilisés : Acier, pierre bleue belge, pavés de réemploi, mélange terre-sable.

Végétal présent : Alchemilla mollis, Erica carnea, Geranium sanguineum (parterres) ; Deschampsia cespitosa, Dryopteris filix-mas, Vinca minor (bac).

Montant total du projet : 9500 € (ossuaire) et 17.500 € (aménagements)

Subsides accordés : Aucun